

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 14 (2023)

**Artikel:** Bruno Clément : le pavillon à la croisée des chemins  
**Autor:** Philipona, Anne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1090368>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



© Jean-Paul Guinnard

Bruno Clément

## Le tavillon à la croisée des chemins

---

ANNE PHILIPONA

---

**Institué en 2012, le Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut a choisi comme logo une bosse de tavillons. C'est dire l'importance qu'il donne à la couverture traditionnelle des chalets d'alpage et à son artisanat encore bien vivant. Le tavillon se modernise aussi et doit répondre à des défis liés au XXI<sup>e</sup> siècle. Rencontre avec Bruno Clément, tout nouveau codirecteur du parc depuis août 2023 et ancien chef de projet Paysage, écoles et filière bois au sein de l'institution.**

### **Quelle est la politique du Parc naturel régional (PNR) Gruyère-Pays d'Enhaut par rapport aux chalets d'alpage et à leur conservation ?**

Nous nous impliquons beaucoup dans la mise en valeur des chalets d'alpage parce que c'est un patrimoine essentiel au cœur de l'identité du parc. Nous les mettons ainsi en valeur dans toutes les activités de découverte du territoire, comme les grands tours de randonnées que nous proposons, ou avec les produits labellisés tels les fromages d'alpage.

Au niveau de la politique de conservation, nous avons le rôle d'accompagner

les communes du parc qui ont comme mission de conserver leur patrimoine naturel et culturel et donc leur patrimoine bâti. C'est un engagement qu'elles ont pris en tant que membres du parc. Nous les accompagnons en promouvant la réfection des toits en tavillons, avec tout un engagement en faveur du bois local. En collaboration avec Lignum, nous remettons des certificats attestant de l'utilisation du bois indigène, afin de promouvoir les constructions ou réfections exemplaires.

Au niveau régional, nous sommes reconnus comme une organisation partenaire. Nous avons, par exemple, participé

à la conception du Plan directeur régional de la Gruyère qui permet de guider et de coordonner le développement souhaité par une région. Ce plan met également l'accent sur la conservation du paysage et des chalets d'alpage. Nous intervenons donc dans le conseil et dans la mise en valeur des actions qui sont faites à ce niveau-là, car nous n'avons pas les moyens de donner des subventions et nous ne sommes pas non plus propriétaires de chalets d'alpage.

### **Faut-il absolument conserver tous les chalets d'alpage?**

C'est une question qui a été discutée dans le Plan directeur régional, auquel nous avons participé, et qui donne la vision du district à ce sujet: il ne faut pas forcément conserver tous les chalets. La volonté est de mettre l'accent sur ceux qui ont une vocation agricole. Pour les autres, il faut avoir des critères clairs et savoir s'il vaut la peine de permettre une autre affectation. Car, dès le moment où ces chalets deviennent des résidences secondaires parsemées dans la montagne, il y a aussi un effet qui peut être dérangeant au niveau de l'environnement. La qualité du patrimoine, la typicité, la rareté et l'emplacement (proximité d'un secteur touristique par exemple) jouent un rôle dans la décision d'accepter – ou non – le changement d'affectation.

### **Quelle est la place des tavillons dans la politique du PNR Gruyère-Pays d'Enhaut?**

Les tavillons sont l'emblème du parc, présents sur notre logo. C'est une belle image, car les tavillons sont un joli symbole de l'harmonie entre l'homme et son environnement, de la valorisation locale

de la ressource et d'une qualité paysagère avec des bâtiments et des chalets d'alpage bien intégrés. Une étude a été faite sur l'empreinte écologique des toits en tavillons par rapport aux autres toitures; elle a relevé l'exemplarité au niveau des circuits courts et de l'économie circulaire.

L'aspect économique de la filière bois en général, et des tavillons en particulier, n'est pas non plus à négliger. Outre l'aspect des savoir-faire traditionnels, les bois à tavillon ont une valeur ajoutée pour leurs propriétaires.

### **Il y a actuellement un débat autour des tavillons autoclavés. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi on a commencé à en utiliser?**

La principale raison est que les toits en tavillons, d'une manière générale, ont une durée de vie plus courte qu'autrefois, et ce pour deux raisons principales. La première est liée à l'évolution climatique qui n'est pas favorable aux tavillons. On a des hivers plus doux, avec des variations de température importantes qui ont pour conséquence que les tavillons vieillissent plus vite que s'ils sont au froid et couverts de neige tout l'hiver. Les étés secs, avec plus d'épisodes de grêle, ne sont pas favorables non plus. Ces conditions pèjorent la durée de vie d'un toit en tavillons, surtout dans les zones de basse altitude.

La deuxième est le fait qu'on pose de plus en plus de sous-toitures lorsqu'on rénove les toits des chalets, surtout pour les chalets qui sont réaffectés. Les propriétaires ne veulent plus de la toiture en tavillons apparente sous la grange, car ils veulent utiliser les combles, qu'ils isolent. Les toits respirent alors moins bien et la durée de vie des tavillons diminue.

Pour répondre à cette problématique, la solution qui est trouvée actuellement est de faire de l'autoclavage. Le tavillon autoclavé est imprégné de produits chimiques qui le rendent plus solide, plus dense, plus résistant à la pourriture et aux intempéries. Bref, le toit en tavillons autoclavés verrait sa durée de vie pratiquement doublée par rapport au tavillon non traité. C'est donc une solution de plus en plus choisie, même si elle est un peu plus chère.

### **Les tavillonneurs sont-ils enthousiastes?**

Pas tous. C'est une pratique qui fait débat auprès des tavillonneurs. Certains sont contre et ne veulent pas travailler avec des tavillons autoclavés qui ternissent un peu l'image idyllique du tavillon. D'autres sont convaincus que c'est une bonne solution, car les toits durent ainsi plus longtemps. Certains clients le demandent également. Auparavant, il y avait un problème esthétique, car les tavillons autoclavés étaient généralement un peu verdâtres. Mais il existe actuellement une nouvelle forme d'autoclavage qui est incolore. Elle fait disparaître cet aspect qui pouvait être dérangeant esthétiquement. Mais cela amène une nouvelle difficulté: comme le toit en tavillon dure une génération, il n'est pas sûr que les propriétaires sachent encore que leur toit est en tavillons autoclavés et ils pourraient ne pas faire attention à l'élimination des tavillons lorsqu'ils démonteront le toit.

### **Quel est le problème par rapport à ces tavillons autoclavés?**

Le problème principal est que ces tavillons sont imprégnés de produits

toxiques. On ne sait pas comment ces produits se répandent ensuite dans l'eau de lessivage et quel est l'impact sur l'environnement. De plus, lorsqu'on démonte le toit, le bois des tavillons doit être évacué comme déchet spécial; on ne peut pas le brûler. De plus, avec la problématique des sécheresses répétées en été et du manque d'eau sur les pâturages, les chalets d'alpage doivent de plus en plus récupérer l'eau des toits. Peut-on l'utiliser pour le bétail si le toit est en tavillons autoclavés? Pour l'instant, les informations à ce sujet sont contradictoires.

Il y a deux ans, le Fonds suisse du paysage a décidé de ne plus financer les toits en tavillons autoclavés. Cette décision a jeté un pavé dans la mare, car c'est ce Fonds suisse du paysage qui a permis de sauver l'artisanat du tavillon en Suisse romande. En effet, les subventions qu'il distribue, couplées aux subventions cantonales, ont permis la sauvegarde d'un bâti et d'un savoir-faire. Chaque canton a d'ailleurs une politique différente à ce sujet. A Fribourg, le canton subventionne la valeur d'un toit en tavillons et si les propriétaires veulent des tavillons autoclavés, ils paient la différence.

### **Présentez-nous l'étude autour des impacts de l'autoclavage.**

Une importante étude vient d'être lancée pour mieux connaître les impacts de l'autoclavage. Elle se fait sous l'égide de l'École supérieure du bois de Bienn, qui en a reçu le mandat. Elle est financée principalement par le Fonds suisse du paysage et les Services des biens culturels vaudois et fribourgeois, qui, avec le PNR Gruyère-Pays d'Enhaut et l'Association romande des tavillonneurs,

pilotent le projet. D'autres partenaires interviendront sans doute encore au niveau du financement, comme l'ECAB et la Loterie Romande intercantonale. La recherche est prévue sur trois ans.

La première étape sera de faire un état des lieux pour connaître le nombre de toits tavillonnés et le pourcentage d'autoclavés pour connaître l'étendue de la problématique. Puis d'autres thèmes seront approfondis : les impacts au niveau environnemental bien sûr, les alternatives, que ce soit avec d'autres bois comme le mélèze, d'autres produits

moins toxiques ou un traitement thermique, ou encore les questions architecturales. Par exemple, pourrions-nous avoir des toits un peu plus pentus qui résistent mieux ? On pourrait aussi imaginer que l'on pose seulement partiellement des tavillons autoclavés dans les endroits qui s'abîment le plus, comme les noues où l'eau ruisselle. Le résultat devra servir aux autorités de financement pour qu'elles puissent prendre la meilleure décision à ce sujet, à savoir le subventionnement, ou non, des toitures en tavillons autoclavés.